

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

**val
d'oise** 
le département

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

Bilan d'activité
2017



SOMMAIRE

1 - Le public RSA	3
1.1 Répartition des allocataires du RSA par type de prestation	3
1.2 Répartition des bénéficiaires de la prime d'activité DANS LE VAL D'OISE	4
1.3 Evolution du nombre d'allocataires du RSA sur la période 2009-2017	4
✓ 1.3.1 Courbe d'évolution des allocataires en Val d'Oise	4
✓ 1.3.2 Les entrées dans le dispositif, par année	5
✓ 1.3.3 Evolution du nombre de personnes couvertes	5
✓ 1.3.4 Le Val d'Oise en Ile de France au 31/12/2017	6
✓ 1.3.5 Les allocataires du RSA socle sur les territoires du Département	7
1.3 Profil de l'ensemble des allocataires	7
✓ 1.3.1 Age	7
✓ 1.3.2 Situation familiale	8
✓ 1.3.3 Ancienneté dans le dispositif	8
2 - Les indicateurs d'activité	9
2.1 Les orientations	9
2.2 L'organisation départementale des équipes pluridisciplinaires RSA	11
✓ 2.2.1 Les contrats d'engagements réciproques (CER)	11
✓ 2.2.2 La politique des droits et devoirs	13
2.3 Les recours administratifs et contentieux	14
2.4 La politique de maîtrise des dépenses du RSA et de lutte contre la fraude	16
2.5 La récupération des indus de RSA	19
3 - Les indicateurs financiers	20
3.1 L'allocation	20
3.2 Les crédits d'insertion	20
✓ 3.2.1 Les dépenses au titre des actions d'insertion	20
✓ 3.2.2 Les recettes au titre de la politique d'insertion : la mobilisation du Fonds Social Européen	21
4 - La Politique d'insertion valdoisienne :	22
5 – Annexes : Les fiches bilans des actions menées	23

1 - Le public RSA

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 est une prestation destinée à assurer à des personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition de leur foyer.

Le bénéficiaire du RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 25 ans si elles sont parents isolés ou si elles justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

- **Le RSA socle** est versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le Conseil départemental.
- **Le RSA Socle Majoré** est versé, sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. Il s'agit d'une allocation pour des personnes dites « isolées » avec enfants. Il est financé par le Conseil départemental.
- **Le RSA Jeunes** est versé aux personnes de moins de 25 ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité qui ont, dans les 3 années précédant la demande, travaillé 2 ans, soit au moins 3 214 heures. Il est financé par l'Etat.
- **La Prime d'Activité** a remplacé le 1^{er} janvier 2016 le RSA activité. Il s'agit d'une prestation financée par l'Etat et destinée aux travailleurs modestes afin de compléter leurs revenus. Son bénéficiaire et son montant sont conditionnés aux ressources et à la situation familiale du demandeur.

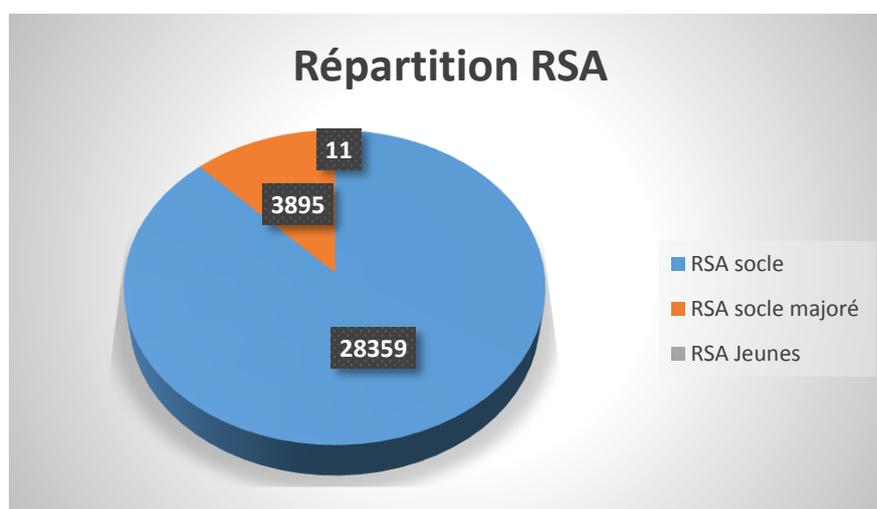
1.1 REPARTITION DES ALLOCATAIRES DU RSA PAR TYPE DE PRESTATION

Le nombre total des bénéficiaires au 31 décembre 2017 est de **32 265**, répartis ainsi :

Le total des personnes percevant du RSA Socle est de 28 359, soit 87,90 % des bénéficiaires.

Le RSA Socle majoré représente 12,07 % des bénéficiaires soit 3 895 personnes.

11 personnes perçoivent du RSA jeunes.



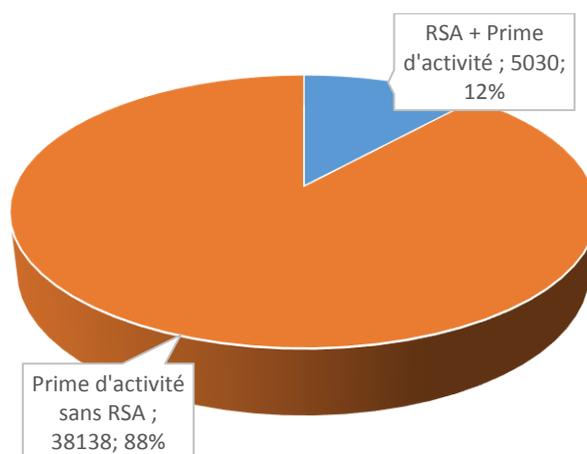
1.2 REPARTITION DES BENEFICIAIRES DE LA PRIME D'ACTIVITE DANS LE VAL D'OISE

La prime d'activité est financée et versée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la CAF ou la MSA.

En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le RSA socle.

Au 31 décembre 2017, 43 168 valdoisiens perçoivent la prime d'activité.

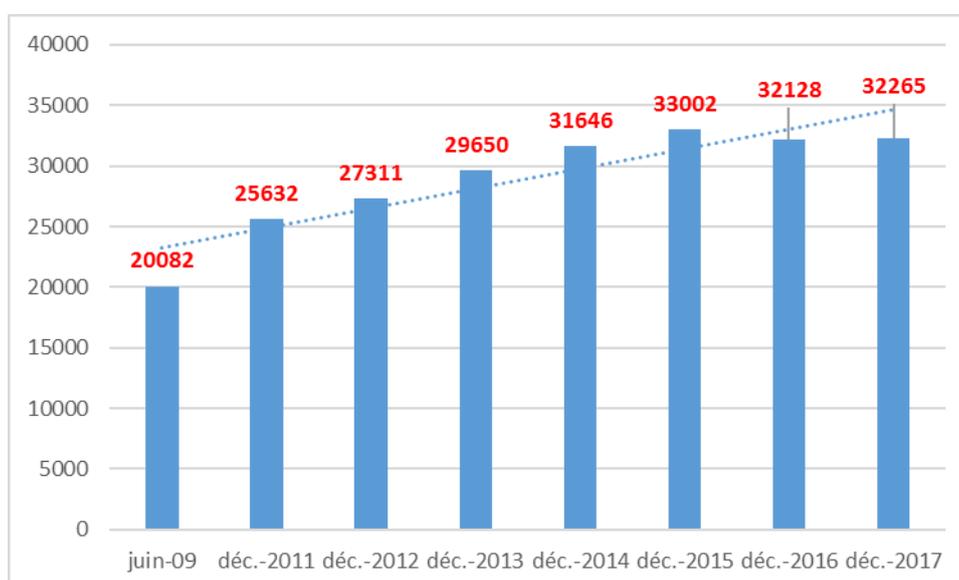
12% des valdoisiens qui perçoivent la prime d'activité sont bénéficiaires du RSA.



1.3 EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SUR LA PERIODE 2009-2017

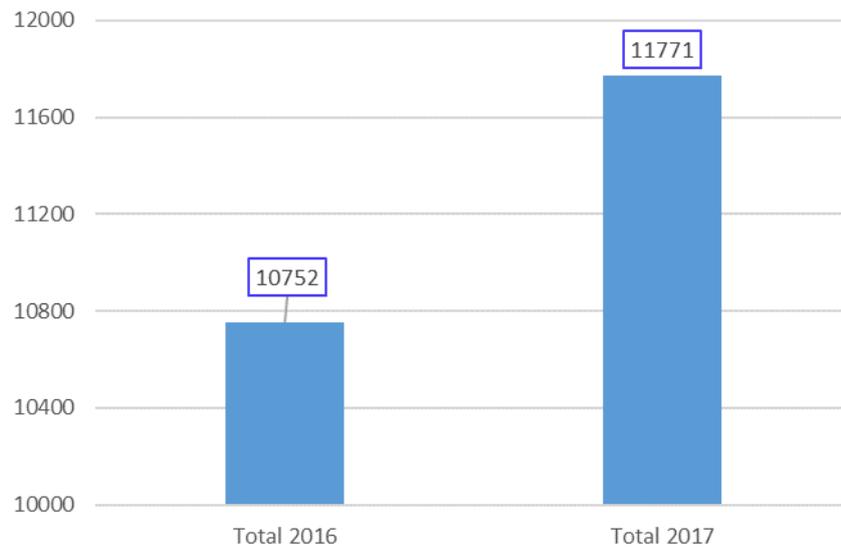
- ✓ 1.3.1 Courbe d'évolution des allocataires en Val d'Oise

De juin 2009 à décembre 2017

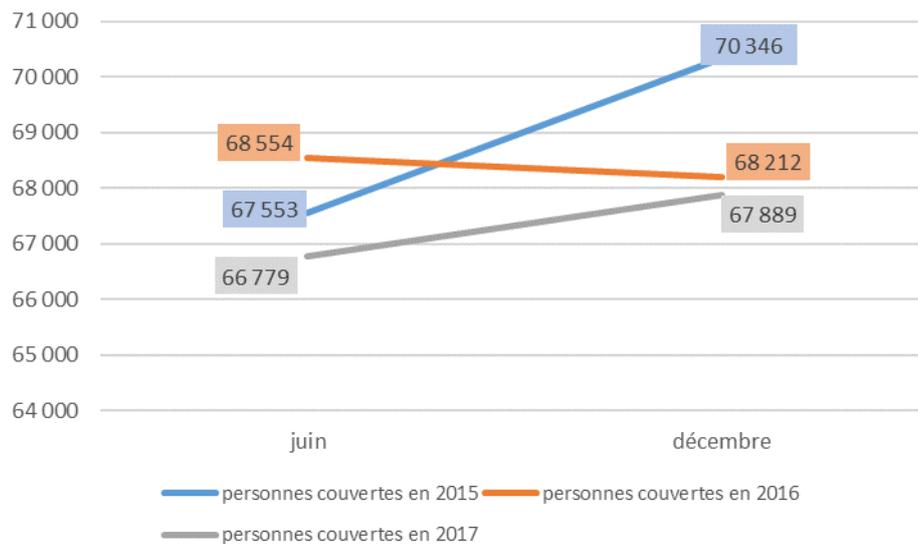


Entre décembre 2016 et décembre 2017, le nombre de bénéficiaires du RSA a légèrement augmenté.

✓ 1.3.2 Les entrées dans le dispositif, par année

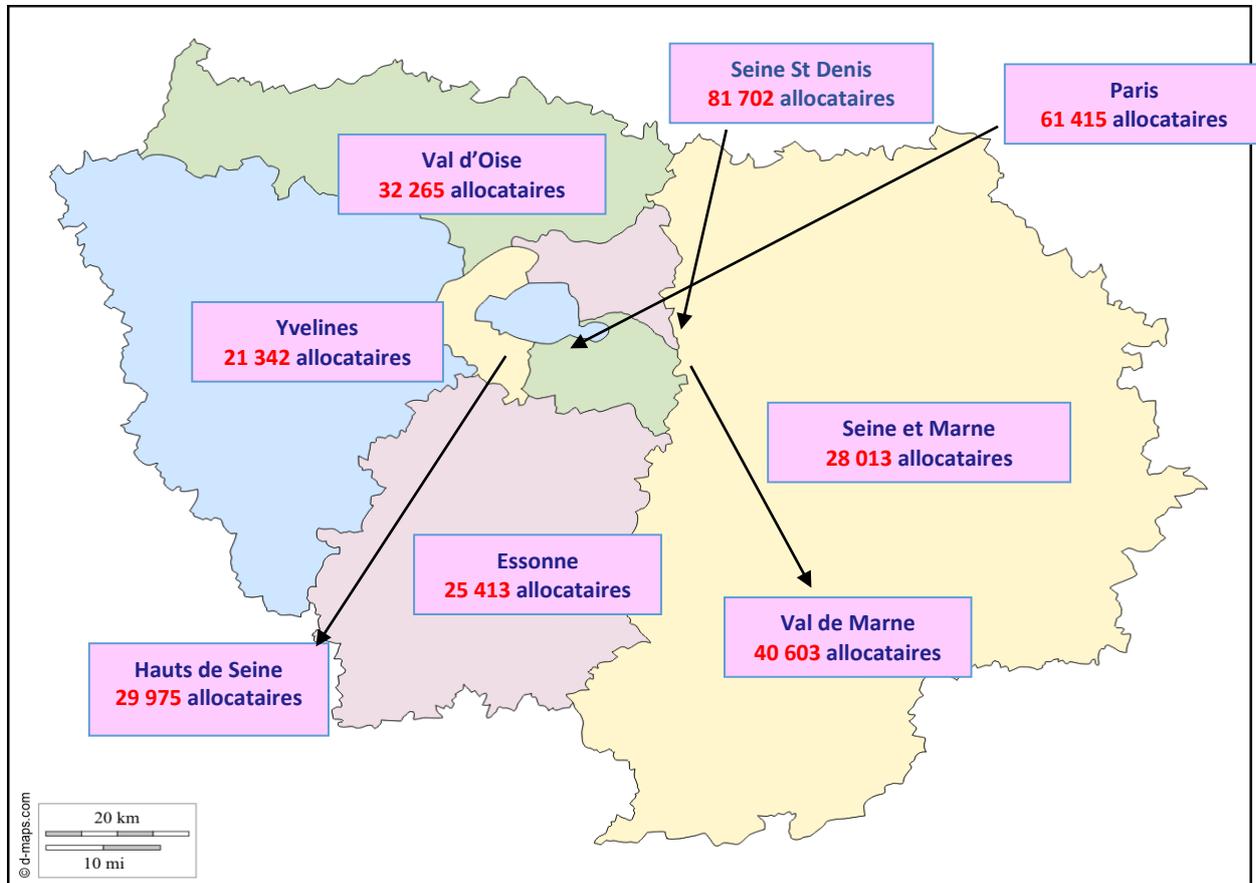


✓ 1.3.3 Evolution du nombre de personnes couvertes



Les personnes couvertes par le dispositif RSA correspondent à l'ensemble des membres du foyer. Entre 2016 et 2017, le nombre de personnes couvertes dans le cadre du dispositif RSA a diminué de 0,47%.

✓ 1.3.4 Le Val d'Oise en Ile de France au 31/12/2017



Au niveau national, au 31 décembre 2017, le Val d'Oise est le 15^{ème} département pour le nombre d'allocataires du RSA. 3 autres départements franciliens sont également classés dans les 15 premiers départements : la Seine-Saint-Denis (3^{ème}), Paris (5^{ème}) et le Val de Marne (11^{ème}).

Le classement des départements reste identique d'une année sur l'autre.

✓ 1.3.5 Les allocataires du RSA socle sur les territoires du Département

Répartition des allocataires du RSA par Mission Insertion

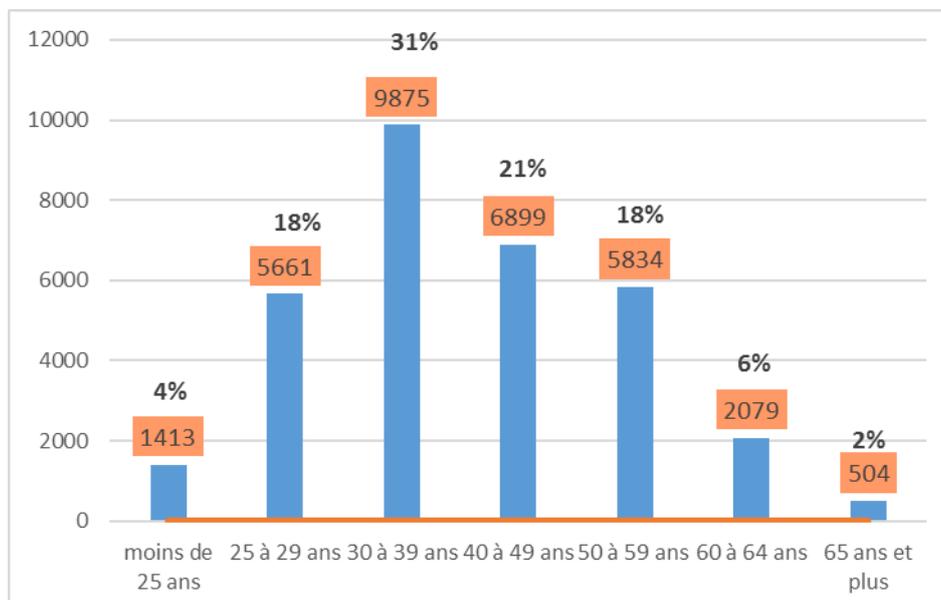
Évolution de décembre 2015 à décembre 2017

En 2017, le nombre d'allocataires a augmenté dans une moindre mesure de 1,44 %

Territoire	Nombre d'allocataires au 31/12/2015	Nombre d'allocataires au 31/12/2016	Nombre d'allocataires au 31/12/2017	Evolution 2015/2016	Evolution 2016/2017
<i>Cergy-Pontoise/Vexin</i>	6 291	6 248	6 306	-0,68%	0,93%
<i>Pays de France</i>	2 805	2 749	2 765	-2,00%	0,58%
<i>Plaine de France</i>	9 831	9 355	9 450	-4,84%	1,02%
<i>Rives de Seine</i>	8 886	8 681	8 946	-2,31%	3,05%
<i>Vallée de Montmorency</i>	5 189	5 073	5 102	-2,24%	0,57%
Val d'Oise	33 002	32 106	32 569	-2,71%	1,44%

1.3 PROFIL DE L'ENSEMBLE DES ALLOCATAIRES

✓ 1.3.1 Age

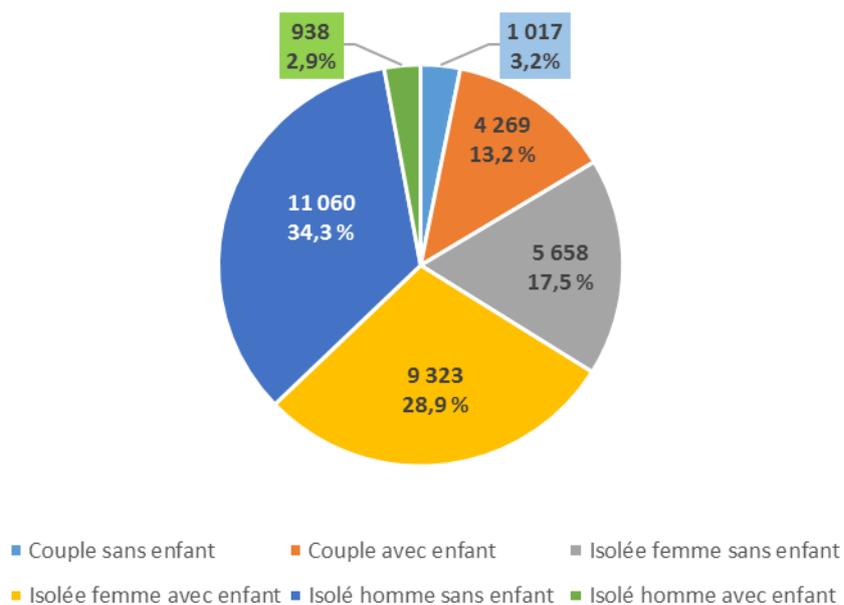


49 % des bénéficiaires du RSA sont dans la tranche d'âge 25-40 ans.

✓ 1.3.2 Situation familiale

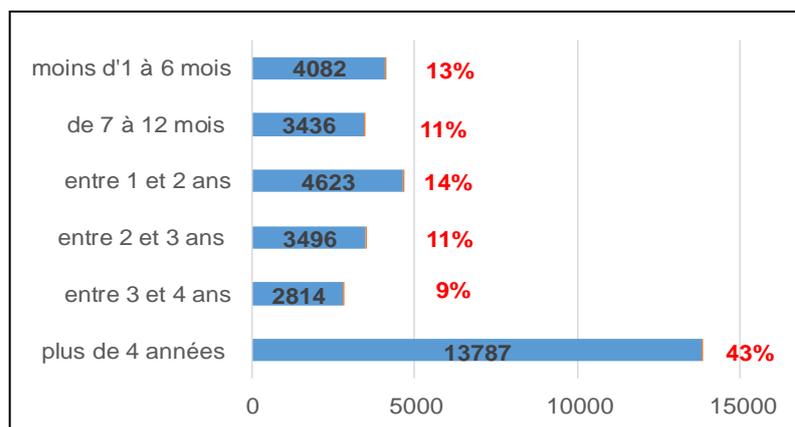
La mise en œuvre du RSA en juin 2009, avec l'intégration des bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (API) dans le dispositif a considérablement modifié le profil des bénéficiaires du RSA. Cette catégorie est désormais fortement représentée avec 28,9 % de femmes isolées avec enfant et 34,3 % d'hommes isolés sans enfant. La tendance reste la même d'une année sur l'autre.

Les femmes sont surreprésentées dans le dispositif RSA : 55,06% des allocataires du RSA sont des femmes.



✓ 1.3.3 Ancienneté dans le dispositif

38 % des allocataires restent dans le dispositif entre 1 mois et 2 ans, ce qui montre un fort turn-over. Le pourcentage de bénéficiaires, qui sont dans le dispositif RSA depuis plus de 4 ans, continue d'augmenter. De 42 % en 2016, il passe à 43 % en 2017.



38% des allocataires restent dans le dispositif moins de 2 ans

2 - Les indicateurs d'activité

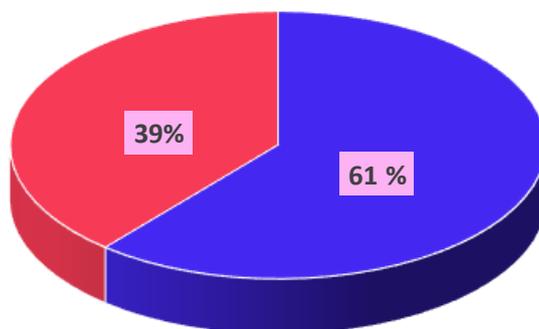
2.1 LES ORIENTATIONS

La Présidente du Conseil départemental est responsable de l'orientation des bénéficiaires du RSA **soumis aux droits et devoirs**. Cette notion signifie que la personne a une obligation d'engager des démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle. Dans le Val d'Oise, **37 015** personnes étaient concernées au 31 décembre 2017.

Cette obligation des droits et devoirs s'applique si les deux conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- les ressources du foyer bénéficiaire du RSA sont inférieures au niveau du montant forfaitaire. A titre d'exemple en avril 2017, ce montant forfaitaire est de 536,78 € pour une personne seule sans enfant et de 1 180,91 € pour un couple avec 2 enfants ;
- le bénéficiaire du RSA est sans emploi ou ne tire de l'exercice d'une activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 €.

❖ *Type d'orientation sur le Val d'Oise en 2017*



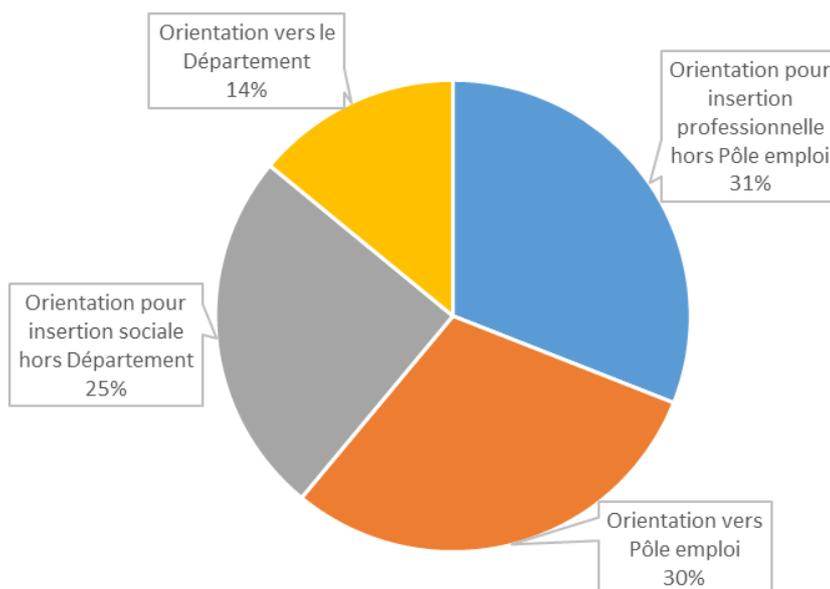
- orientation à dominante professionnelle
- orientation à dominante sociale

La répartition entre les orientations de type « professionnel » ou de type « social » est stable depuis plusieurs années.

❖ *Nombre d'orientations par type et par territoire*

Au Conseil départemental du Val d'Oise, il existe 4 familles d'orientations possibles qui correspondent à des types d'accompagnement.

Type d'orientation	Type de parcours d'accompagnement
Orientation pour insertion professionnelle (31%)	Actions « Préparation et accès à l'emploi », « Placement en emploi », « Contrats aidés », « Associations intermédiaires », Actions de droit commun,
Orientation vers Pôle emploi (30%)	Pôle emploi
Orientation pour insertion sociale hors Département (25%)	Actions « Accompagnement social, évaluation, orientation » « Dynamique et projet », Accompagnement par les CCAS, Actions de droits commun,
Orientation vers le Département (14%)	Service social Départemental, CDDS

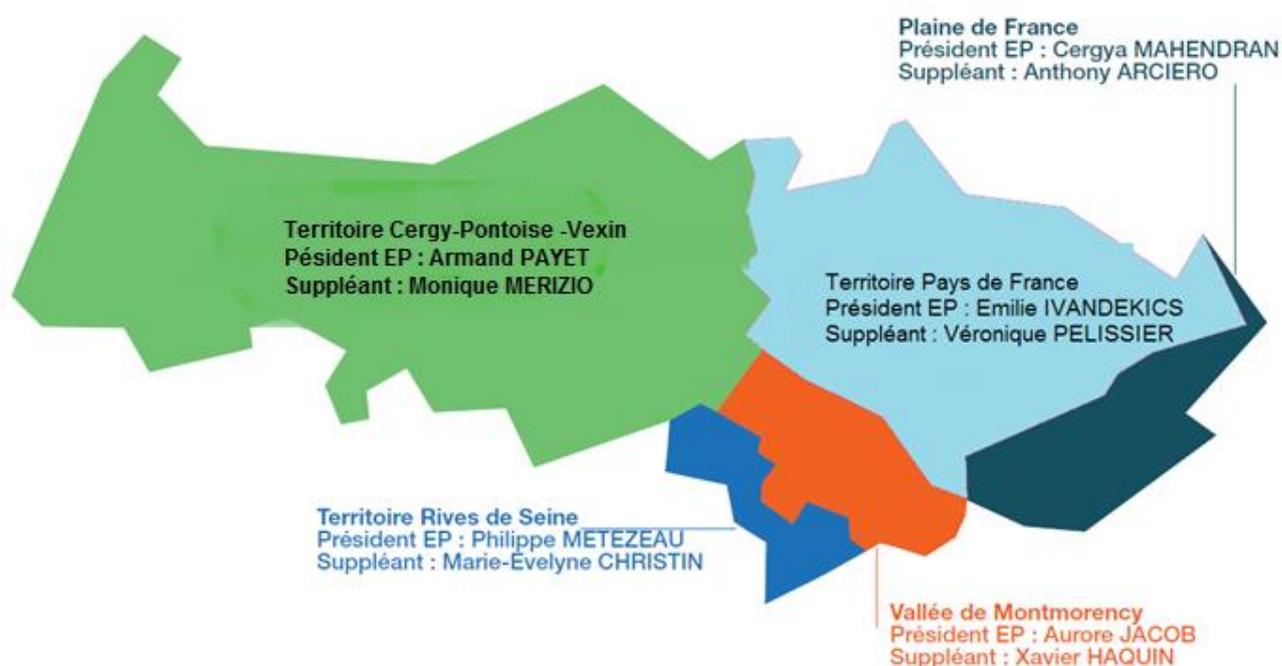


14 566 orientations ont été réalisées par le biais des services instructeurs (CCAS et SSD)

2.2 L'ORGANISATION DEPARTEMENTALE DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES RSA

La Présidente du Conseil départemental s'appuie sur deux types de commissions locales pour le suivi des parcours d'insertion : les équipes pluridisciplinaires élargies et les équipes pluridisciplinaires restreintes.

Un règlement intérieur détaille leurs rôles et modalités d'organisation conformément à la loi généralisant le RSA. Le découpage des cinq équipes pluridisciplinaires correspond au territoire des cinq Missions insertion. Ces commissions sont présidées par des Conseillers départementaux.



✓ 2.2.1 Les contrats d'engagements réciproques (CER)

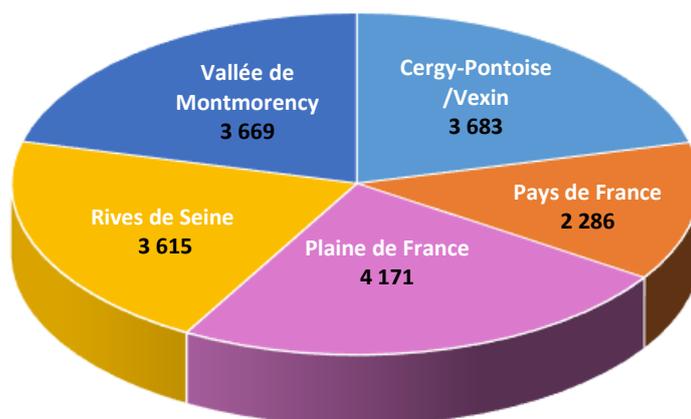
Les équipes pluridisciplinaires élargies (EP) ont pour rôle d'examiner les Contrats d'Engagements Réciproques « complexes » et d'émettre un avis sur la validation du contrat, l'ajournement, le refus ou la demande de convocation devant les membres de l'équipe pluridisciplinaire restreinte (EPR).

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

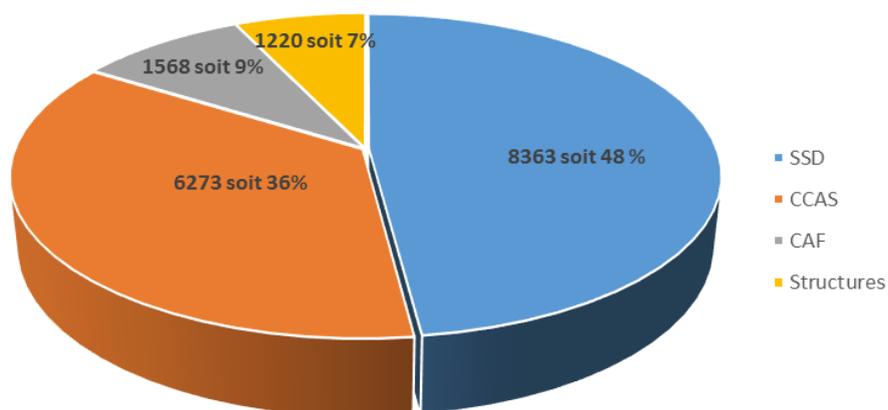
Les équipes pluridisciplinaires élargies réunissent un conseiller départemental qui préside l'équipe pluridisciplinaire RSA, un représentant du service public de l'emploi (Pôle Emploi), des représentants des structures d'insertion conventionnées dans le cadre du PDI, des représentants des services en charge de l'instruction et du suivi (CCAS, service social départemental, CAF), des représentants des bénéficiaires du RSA, le responsable de la Mission Insertion et le conseiller en insertion assurant la présentation des dossiers.

**Nombre de Contrats d'orientation, de Contrats d'engagement réciproque signés
au 31 décembre 2017**

Le nombre total de Contrats d'engagement réciproques signés en 2017 est de **17 424**.



Répartition des contrats signés par service instructeur



Taux de contractualisation par territoire

Le taux de contractualisation est calculé à partir du nombre total des Contrats d'Engagement Réciproque (CER) et des Projets Personnalisés d'Accès à l'Emploi (PPAE) actifs, après déduction des doubles parcours, rapporté au nombre total de personnes soumises à Droits et Devoirs.

Territoire	Taux de contractualisation
Cergy-Pontoise Vexin	75,84%
Pays de France	83,88%
Plaine de France	72,28%
Rives de Seine	69,36%
Vallée de Montmorency	84,00%
VAL D'OISE	75,00%

✓ 2.2.2 La politique des droits et devoirs

Les équipes pluridisciplinaires restreintes (EPR) sont chargées de convoquer et recevoir les bénéficiaires du RSA qui ne respectent pas leurs obligations (non signature du contrat, non renouvellement ou non-respect).

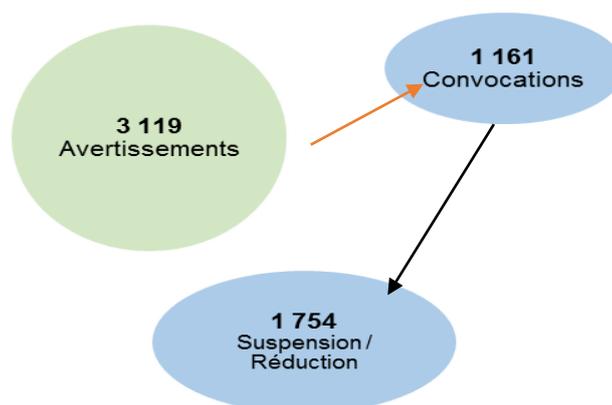
Les EPR ont un rôle pédagogique de rappel des droits et obligations liés au RSA. En effet, au cours de l'audition, la personne est entendue et une recherche de solution adaptée à sa situation lui est proposée. Néanmoins, l'absence à la convocation ou le refus de suivi peuvent aboutir à la suspension du RSA.

Ainsi en 2017, **3 119** personnes ont été concernées par la procédure de rappel des droits et devoirs. La procédure d'audition comporte deux étapes définies, conformément à la réglementation relative au RSA :

- courrier d'avertissement
- convocation en équipe pluridisciplinaire restreinte.

Tout au long de la procédure de suspension/réduction, le bénéficiaire du RSA peut justifier de sa situation personnelle et/ou professionnelle en transmettant des justificatifs d'absence, ou en signant un nouveau Contrat d'Engagement Réciproque (CER) validé par l'Equipe Pluridisciplinaire.

Les demandes de suspensions ou réductions de l'allocation du RSA sont ensuite mises en œuvre par la CAF. Au final, **1 754** personnes ont vu leur allocation suspendue voire supprimée. Il s'agit de celles qui ne se sont pas présentées à la convocation ou qui ont refusé le suivi proposé.



L'activité des Equipes Pluridisciplinaires Restreintes sur les territoires en 2017

	Avertissements	Convocations	Suspension/Réduction
Cergy-Pontoise/Vexin	611	184	371
Pays de France	337	124	198
Plaine de France	854	328	456
Rives de Seine	659	259	369
Vallée de Montmorency	658	266	360
Total Val d'Oise	3119	1161	1754

2.3 LES RECOURS ADMINISTRATIFS ET CONTENTIEUX

Le bénéficiaire du RSA peut exercer un recours administratif ou contentieux à l'encontre d'une décision du Président du Conseil départemental : refus d'ouverture de droit, montant du RSA accordé, radiation, suspension. L'action en vue du paiement du Revenu de Solidarité Active se prescrit par deux ans.

Deux phases sont à distinguer dans la procédure de recours :

➤ Le recours administratif préalable

Conformément à l'article L.262-47 du CASF, le bénéficiaire du RSA qui conteste une décision doit préalablement adresser un recours administratif (ou gracieux) au Président du Conseil départemental. Ce recours administratif n'est pas suspensif, sauf s'il est dirigé contre une décision de récupération de l'indu. Le Département procède à un réexamen du dossier et peut être amené à demander des justificatifs complémentaires.

Au total 864 recours administratifs concernant le Revenu de Solidarité Active ont été formulés auprès du Président du Conseil départemental durant l'année 2017, soit 72 recours en moyenne par mois. Tous les courriers reçus ont été étudiés. 35% ont été suivis d'une réponse favorable. Les principaux motifs de recours ont porté sur des remises de dettes ou de contestations de créance (41,6% %), les suspensions de droit ou radiations pour ressources supérieures au plafond (5,6 %).

Principaux motifs de recours administratifs RSA

Motif du recours	nombre procédures	Pourcentage
Remise de Dette	195	22,57%
Créance RSA	165	19,10%
Non-respect du contrat (susp/rad)	91	10,53%
Autre motif	54	6,25%
Ressources supérieures (r/s/rad)	49	5,67%
Dates de paiement - rétroactivité	41	4,75%
Retenue	37	4,28%
Titre de séjour (rej/ Susp/ rad)	35	4,05%
Retard DTR (susp/rad)	33	3,82%
Conditions	24	2,78%
Montant de l'allocation	23	2,66%
Pension de retraite non val. (s/ rad)	15	1,74%
Statut étudiant (rej/ Susp/ rad)	15	1,74%
Contrôle CAF (rej/ Susp/ rad)	13	1,50%

➤ Le recours juridictionnel ou contentieux

Suite à la réponse ou à la non réponse au recours administratif préalable, le requérant dispose d'un délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif. A noter que l'absence de réponse du Département pendant deux mois équivaut à un refus.

En 2017, 38 recours contentieux ont été formés devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise et 1 en Conseil d'Etat.

Au 31 décembre 2017, 19 ordonnances de jugement ont été prononcées dont une annulation de la décision du Département.

Recours contentieux depuis la mise en œuvre du RSA en 2009

	Nbre de recours contentieux devant TA	Nbre de décisions du TA pour l'année de référence	Rejet de la requête	Annulation de la décision du Conseil Départemental	Enjeu financier RSA socle
2009	3	3	3	0	7 580 €
2010	12	12	11	1	17 019 €
2011	19	19	18	1	30 002 €
2012	25	25	24	1	77 069 €
2013	37	32	30	2	91 944 €
2014	65	57	54	3	176 301 €
2015	54	21	20	1	158 009 €
2016	32	15	9	1	89 449 €
2017	38	19	16	1	219 661 €
TOTAL	285	203	185	11	867 034 €

Majoritairement, les recours contentieux concernent des créances de RSA.

2.4 LA POLITIQUE DE MAITRISE DES DEPENSES DU RSA ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

2.4.1 Les mesures mises en œuvre par le Département

L'Assemblée Départementale a approuvé par délibération du 24 juin 2016 une série de mesures visant à maîtriser les dépenses du RSA par un renforcement du contrôle et de la lutte contre la fraude.

Il s'agit de :

- La création d'une commission « amendes RSA » chargée de statuer sur les dossiers de fraudes au RSA,
- La mise en place de mesures de vérifications administratives, à travers la création d'un pôle contrôle RSA en 2017,
- La mise en place d'une opération exceptionnelle de convocations dite « perdus de vue » visant à reprendre contact avec 3 428 bénéficiaires du RSA non suivis.

➤ La commission des amendes RSA

Les membres de la commission ont examiné des dossiers contrôlés par la CAF et pour lesquels une suspicion de fraude avait été identifiée.

Les dossiers présentant une certaine gravité du fait du caractère intentionnel ou du fait d'un montant de créance de RSA élevé ont fait l'objet d'une sanction financière ou d'un avertissement. Le montant des amendes RSA réclamé aux bénéficiaires repose sur un barème qui dépend du montant de la créance RSA.

En 2017, la commission des amendes RSA s'est réunie 6 fois et a examiné 239 dossiers de suspicion de fraude. Ses conclusions ont été les suivantes :

- 117 avertissements.
- 122 amendes prononcées (entre 150 € et 1 600 € selon le montant du préjudice financier) ;

Montant	150	300	600	800	900	1 300,00	1 600,00
Nombre	62	27	14	1	13	3	2
Montant total	9 300 €	8 100 €	8 400 €	800 €	11 700 €	3 900 €	3 200 €

Pour 2017, le montant total des amendes appliquées s'élève à 45 400 €.

➤ Le pôle contrôle RSA (démarrage mars 2017)

Le Département a souhaité créer un pôle contrôle RSA dont les missions sont les suivantes :

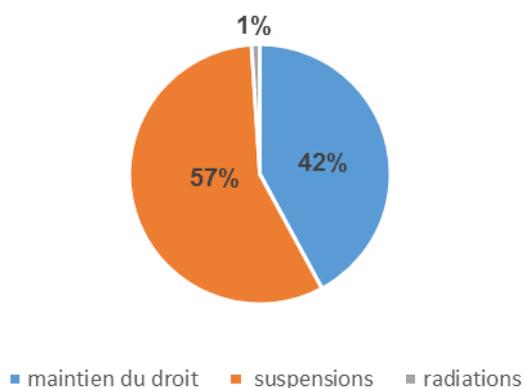
- Procéder à des vérifications administratives sur des dossiers ciblés, en s'appuyant sur des justificatifs fournis par les usagers et en utilisant les outils informatiques mis à disposition par les autres administrations ;
- Assurer une coordination de la lutte contre la fraude avec les contrôleurs de la CAF ;
- Etre l'interlocuteur et le relais des professionnels de l'action sociale pour les situations individuelles.

Le mode opératoire utilisé est l'envoi d'un questionnaire détaillé aux allocataires contrôlés, avec une demande de justificatifs qui comprend notamment les relevés bancaires des douze derniers mois.

En 2017, 292 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle. Parmi ces dossiers :

- 166 ont fait l'objet d'une suspension de l'allocation
- 69 d'une demande de re-calcul du droit

292 contrôles lancés en 2017



Soit pour l'année 2017 une économie de **348 241 €** : 216 528 € au titre des suspensions et 131 713 € de créances détectées.

➤ **Les décisions du droit RSA suite aux opérations « perdus de vue »**

Une opération exceptionnelle de convocation dite « perdus de vue » a ciblé 3 428 bénéficiaires du RSA en fin d'année 2016. Il s'agissait de réaliser un bilan individuel et d'orienter les usagers vers une formation professionnelle, ou un accompagnement individualisé en tenant compte des possibilités et/ou difficultés de chaque personne.

Les résultats de cette opération « perdus de vue » ont conduit, pour le volet accompagnement et démarches d'insertion, à :

- 138 personnes entrées en formation,
- 2 198 contrats d'engagement signés sur la durée de l'opération (Pôle emploi, accompagnement social, accès à la formation, structures d'insertion) ;

Et, pour le volet rappel des droits et devoirs, à :

- 1 028 personnes convoquées en équipe pluridisciplinaire restreinte RSA,
- 572 personnes dont l'allocation RSA a été suspendue.

Les agents du pôle gestion de l'allocation RSA et du contrôle ont géré en 2017 les notifications de décisions individuelles concernant le droit RSA, ainsi que les appels téléphoniques des usagers.

L'économie totale de ce dispositif pour l'année 2017 a été estimée à 1 958 500 €.

2.4.2 La lutte contre la fraude mise en œuvre par la CAF

Dans le cadre de la convention de gestion du RSA, le Département s'appuie sur les moyens du Pôle Contrôle de la CAF du Val d'Oise pour mettre en œuvre sa politique de lutte contre la fraude.

Dans le Val d'Oise, douze contrôleurs assermentés exercent des missions au domicile et s'appuient sur les fichiers des administrations publiques. En cas de fausse déclaration, le bénéficiaire doit reverser les montants de RSA indûment perçus et peut faire l'objet d'un dépôt de plainte.

- En 2017, 1 379 contrôles sur place ont été ciblés spécifiquement sur le RSA, soit 62,5 % des contrôles réalisés par le Pôle Contrôle de la CAF sur la période. Les services du Département ont été à l'origine de 54 demandes de contrôles sur place.

Les services de la CAF réalisent également des contrôles administratifs sur pièces. Ces contrôles informatiques et sur place ont amené à un arrêt de versement du RSA, à une créance ou à un rappel de paiement.

Les principaux motifs de fraudes constatés sont : l'activité professionnelle ou les ressources non déclarées et la vie maritale dissimulée.

2.5 LA RECUPERATION DES INDUS DE RSA

Un indu de RSA est un montant d'allocations versé à tort par la CAF dont l'origine est frauduleuse ou non. On estime dans le Val d'Oise que 90% des indus ne sont pas frauduleux et sont générés par une actualisation décalée dans le temps de la situation de la personne (de un à cinq mois).

Les principaux faits générateurs d'indus sont les suivants :

- Reprise d'activité non signalée ou signalée tardivement,
- Autres revenus non déclarés (pension, chômage, retraite, revenu foncier...)
- Changement de situation familiale (séparation, divorce, mariage, départ d'un enfant),
- Vie maritale non déclarée,
- Absence du territoire national,
- Erreur de traitement administratif.

Une fois détecté, l'indu est notifié à l'allocataire du RSA qui se voit appliquer une retenue mensuelle sur ses prestations sociales et familiales en cours. La question des indus constitue un enjeu financier majeur pour le Département, ainsi qu'une source de complexité pour les allocataires.

L'amélioration continue des détections d'indus opérées par les CAF avec une généralisation des croisements de fichiers avec diverses administrations explique l'augmentation des indus détectés depuis plusieurs années.

La récupération des indus « à la source » opérée par la CAF reste le moyen le plus efficace puisque 89 % des créances sont récupérées de cette manière. Ainsi, ne sont transférés au Département que les indus qui concernent les ex- allocataires qui ne perçoivent plus aucune prestation sociale ou familiale de la part de la CAF.

Récupération des Indus RSA entre 2014 et 2017

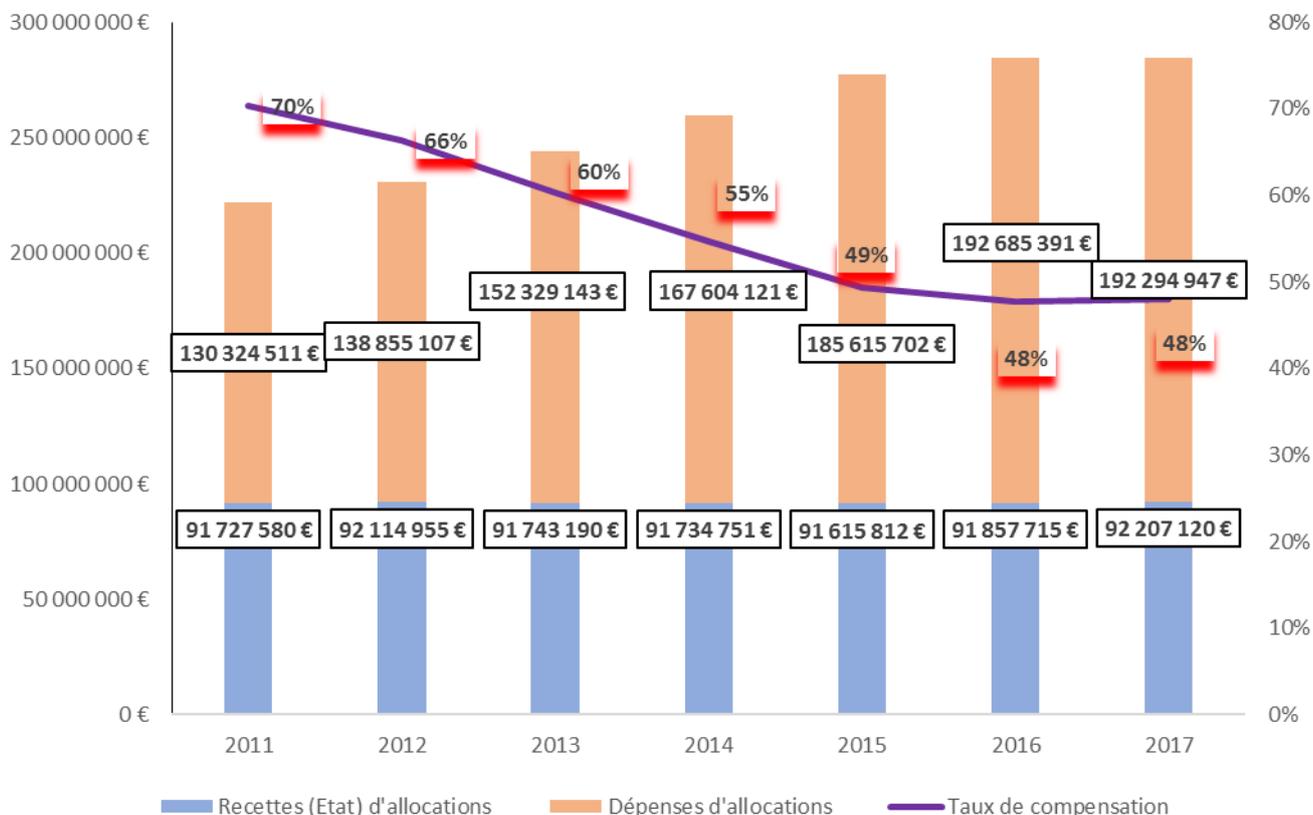
	2014	2015	2016	2017
Total Indus RSA réclamés par la CAF	16 766 361	16 549 391 €	18 643 492 €	16 844 430 €
Montant récupéré par retenues mensuelles par la CAF	15 091 134 €€	14 653 200 €	17 051 084 €	14 994 007 €
Taux de récupération des Indus RSA par la CAF (retenues mensuelles)	90%	88,50%	91,40 %	89,00 %
Montant des Indus non récupérés par la CAF et transférés au Conseil départemental	1 675 227€	1 896 191 €	1 592 408 €	1 850 423 €
Montant récupéré par la Paierie Départementale *	224 181 €	407 050 €	425 587 €	77 795 €
Taux de récupération des Indus par la Paierie Départementale*	13,38%	21,46%	26,72%	4,20 %

* Les récupérations opérées par la Paierie départementale augmentent au fil des années, du fait des échelonnements de remboursements demandés par les allocataires. Les chiffres ne sont donc pas figés.

3 - Les indicateurs financiers

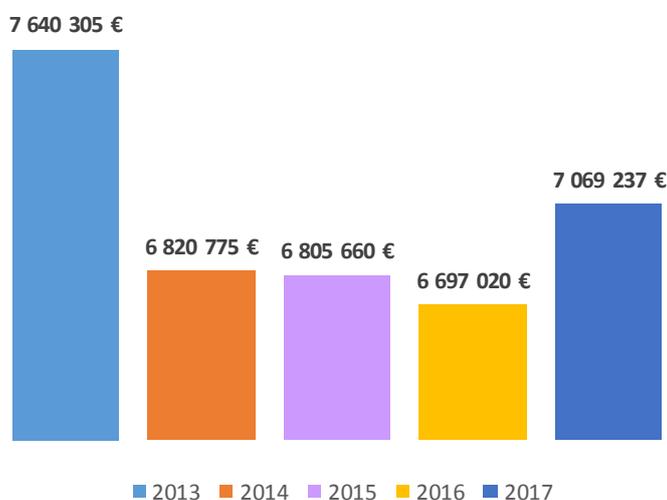
3.1 L'ALLOCATION

- ✓ 3.1.1 Les dépenses et les recettes encaissées par le Département au titre de la compensation des allocations du RSA



3.2 LES CREDITS D'INSERTION

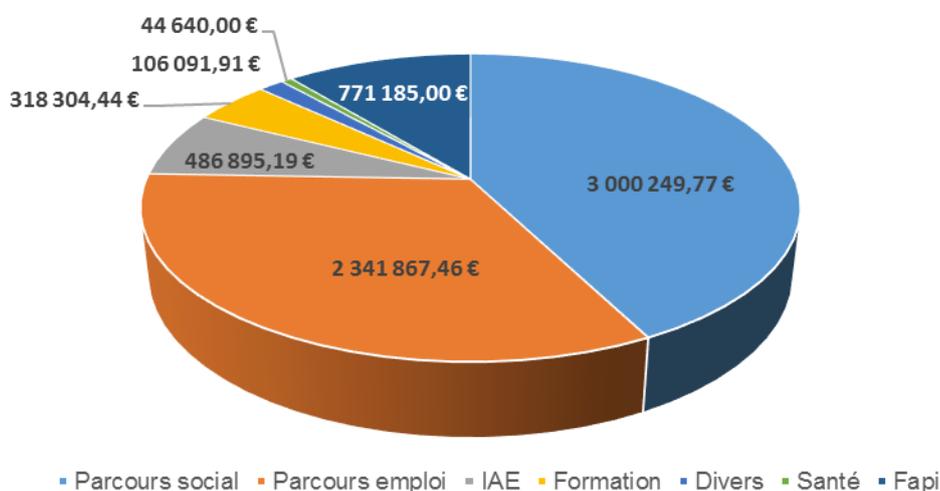
- ✓ 3.2.1 Les dépenses au titre des actions d'insertion



Les chiffres ci-dessus sont issus du Compte Administratif (CA).

Répartition des crédits d'insertion en fonction des thématiques

Pour un total de 7 069 237 €



✓ 3.2.2 Les recettes au titre de la politique d'insertion : la mobilisation du Fonds Social Européen

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) constitue l'outil légal de pilotage et de mise en œuvre du dispositif d'insertion. Il formalise ainsi les principales orientations du Conseil départemental en matière d'insertion.

Depuis 2007, le Département est un organisme intermédiaire qui met en œuvre et gère une subvention globale du Fonds Social Européen. Ces crédits viennent cofinancer des actions d'insertion du Programme Départemental d'Insertion.

Dans le cadre de la période de programmation 2014-2020, le Conseil départemental a approuvé le 13 février 2015 la reconduction de la subvention globale FSE pour la période 2015-2020.

Le Comité de programmation de l'Etat du 29 juillet 2015 a donné un avis favorable à la demande de subvention globale du Département. Ainsi, dans ce cadre, le département bénéficie d'une enveloppe de 5 198 150 € pour la période 2015-2017 dont 1 242 928,30 € pour l'année 2017 au titre de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Le FSE est mobilisé au sein du Département du Val d'Oise pour le soutien à des projets fléchés sur des actions d'insertion en faveur des bénéficiaires de RSA dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion. Le FSE est également mis en œuvre sur des actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Présentation du Projet

Le parcours santé vise à proposer une prise en charge adaptée des bénéficiaires du RSA confrontés à des difficultés de santé et en capacité de se mobiliser dans le cadre d'un accompagnement spécifique pour les résoudre. L'objectif étant d'amener ces personnes à s'engager à terme dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Acteurs et partenaires mobilisés

Département : Service Insertion, Centres Départementaux de Dépistage et de Soins et Service Social Départemental

ENTR'ACTES
CCAS
Organismes du PDI

Objectifs opérationnels

L'action du parcours Santé est portée par 4 Centres Départementaux de Dépistage et de Soins (CDDS) et a pour objectif d'évaluer les problématiques rencontrées par les bénéficiaires du RSA.

Une association, ENTR'ACTES a été conventionnée en 2017 par le Département pour proposer aux bénéficiaires du RSA une évaluation et un accompagnement psychosocial. Pour l'association ENTR'ACTES, il s'agit de :

- Soulager une souffrance psychosociale individuelle et / ou familiale. Prendre en compte le phénomène dépressif.
- Faire en sorte d'assurer à des personnes en difficultés d'insertion un retour consolidé pour une vie personnelle et sociale adaptée à leur demande et leurs capacités.
- Permettre aux différents services sociaux de poursuivre leur mission auprès des usagers et de retrouver des perspectives d'action.

Chiffres clés 2017

Les infirmiers des CDDS qui réalisent l'évaluation à l'entrée du parcours santé ont reçu en 2017, 113 nouvelles personnes.

Ils ont réalisé 189 suivis actifs, pour un total de 472 entretiens infirmiers.

82 bénéficiaires du RSA sont sortis de ce dispositif.

73 ont signé un Contrat d'Engagement Réciproque.

28 personnes ont bénéficié d'un double parcours (santé / emploi).

L'association ENTR'ACTES a pu réaliser 86 mesures d'accompagnement, suite à l'évaluation des CDDS.

L'action a pu se déployer dans de meilleures conditions que les années précédentes permettant une augmentation d'activité du CDDS de Garges, un maintien de l'activité sur les CDDS de Cergy et d'Argenteuil et une baisse sur celui d'Eaubonne.

Un travail spécifique est mené entre Entr'actes et les CDDS de Garges et de Cergy dans le cadre de l'évaluation et l'orientation mentale.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Présentation du Projet

Le Service Social Départemental accompagne les familles, ou personnes isolées sans enfant sur certaines communes, et une partie du public bénéficiaire du RSA majoré.

Le Conseil départemental a choisi de renforcer l'action de travailleurs sociaux et des référents insertion pour l'accompagnement des allocataires du RSA vers l'insertion sociale et/ou professionnelle

Il s'agit d'abord de favoriser l'accès aux droits sociaux des personnes dans les domaines de la famille, de la santé, de l'habitat et de la culture...

Les interventions mises en œuvre par le SSD recouvrent le champ du logement, le risque et/ou la perte du toit notamment du fait d'une rupture d'hébergement ou d'une procédure d'expulsion locative. L'accompagnement social a donc pour but de prévenir d'une manière générale des problématiques plus lourdes susceptibles de conduire à la désinsertion des personnes. Sur le plan familial, il s'agit de soutenir les parents dans leur rôle éducatif en s'appuyant sur le réseau des partenaires locaux.

La nécessité d'articuler accompagnement professionnel et accompagnement social est indispensable pour travailler simultanément à la levée des freins sociaux qui entravent l'insertion professionnelle, mais aussi sur les aptitudes et les capacités (compétences, atouts...) qui favorisent l'accès et/ou le retour à l'emploi.

La problématique de l'inclusion numérique et l'accompagnement des publics peu autonomes dans les démarches avec les administrations est au cœur de l'évolution des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux.

L'expérimentation du dispositif « Accompagnement global » mise en œuvre par le service social départemental en partenariat avec Pôle emploi illustre parfaitement la volonté partagée de part et d'autre de combiner les expertises des deux institutions au service de l'inclusion sociale et économique des personnes concernées.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Acteurs et partenaires mobilisés

Travailleurs sociaux et référents insertion du Service social départemental

Pôle Emploi

Structures du PDI

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

17 424 contrats d'orientation ou d'engagements réciproques ont été signés par les différents services instructeurs :

- le service social départemental a signé en 2017 48% de la totalité des contrats

580 bénéficiaires du RSA, demandeur d'emploi ont été accompagnés en 2017 dans le cadre de l'accompagnement global avec Pôle Emploi

Présentation du projet

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont des partenaires de longue date du Département du Val d'Oise dans la mise en œuvre de la politique d'insertion. Un cadre conventionnel a été défini dès 2004 à l'occasion du transfert de la compétence RMI aux Départements. Il a permis et permet encore à notre institution de mobiliser les CCAS et de les soutenir financièrement.

Les CCAS conventionnés interviennent à la fois en matière d'instruction de la demande de RSA mais aussi, en matière de prise en charge et d'accompagnement des allocataires vers l'insertion sociale et/ou professionnelle. Ce partenariat s'est traduit à l'échelle de tous les territoires par une augmentation du nombre d'allocataires inscrits dans des parcours d'insertion. Le taux de contractualisation a en effet, fortement augmenté au cours de ces dernières années.

Publics concernés

Les CCAS accompagnent les bénéficiaires du RSA dont la situation familiale est la suivante : personne seule sans enfant à charge et couple sans enfant.

Acteurs et partenaires mobilisés

CCAS
Département : Service insertion
Structures du PDI
Pôle Emploi

Objectifs opérationnels

L'accompagnement social réalisé par les CCAS conventionnés avec le Département se décline sous deux modalités de prise en charge :

TYPE 1 : L'accompagnement social global

Le travailleur social en charge de l'accompagnement social global prend en compte l'ensemble des potentialités et des difficultés des personnes.

Elle veille à la mise en œuvre du projet global de la personne et assure un soutien actif et direct, dans la réalisation des actions prévues notamment au contrat d'engagement réciproque en sollicitant l'ensemble des dispositifs d'aide aux personnes (à l'exception de la protection de l'enfance) dont le RSA.

TYPE 2 : L'accompagnement social spécialisé insertion

La personne en charge de l'accompagnement social spécialisé insertion prend en compte une partie des problématiques du bénéficiaire concerné.

Elle est garante de la définition et des avancées du parcours d'insertion. Elle intervient dans le cadre du contrat d'engagement réciproque, en coordonnant les actions confiées à des partenaires, notamment ceux mentionnés dans le Programme Départemental d'Insertion (PDI).

A noter que certains CCAS ont fait le choix d'un partenariat avec Pole Emploi dans le cadre du dispositif de l'accompagnement global.

Les contrats d'engagements réciproques signés par les CCAS font l'objet d'une rétribution financière, dont les conditions sont définies dans une convention.

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

50 CCAS conventionnés

9 CCAS partenaires de Pôle Emploi dans le cadre de l'accompagnement global

17 424 contrats d'orientation ou d'engagements réciproques ont été signés par les différents services instructeurs :

Les CCAS ont signé 36 % de l'ensemble des contrats en 2017

Présentation du Projet

Le partenariat avec la CAF concerne à la fois le versement des allocations du RSA, mais aussi l'accompagnement d'une partie des allocataires percevant le RSA majoré. Une convention entre le Département et la CAF définit les modalités du partenariat, qui s'exerce à titre gratuit.

En 2017, l'offre de service de la CAF en direction des bénéficiaires du RSA majoré ciblait les familles monoparentales avec un seul enfant à charge de moins de trois ans, ou en situation de première grossesse.

Un accompagnement à l'insertion sociale en qualité de référent social :

- Les bénéficiaires dont la situation sociale et familiale fait apparaître des difficultés ne leur permettant pas de s'engager immédiatement dans une démarche d'insertion professionnelle sont orientés vers un accompagnement social adapté à leur situation.
- L'accompagnement social proposé par la CAF a pour objectif d'organiser et de mettre en œuvre les voies et moyens favorisant l'insertion sociale, afin de permettre au bénéficiaire, à terme et une fois les difficultés sociales levées, de s'engager, si besoin avec l'aide ultérieure cette fois-ci d'un référent emploi, dans une dynamique de recherche d'emploi puis d'insertion professionnelle.

Objectifs opérationnels

Mise en œuvre du projet en 2017

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA « majoré » : familles monoparentales avec un seul enfant à charge de moins de trois ans, ou en situation de première grossesse

Acteurs et partenaires mobilisés

Caisse d'allocations familiales (Direction de l'action sociale)

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

17 424 contrats d'orientation ou d'engagements réciproques ont été signés par les différents services instructeurs :

- Les travailleurs sociaux de la CAF ont signé en 2017 9 % de la totalité des contrats

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA par Pôle emploi

L'accompagnement global et l'offre de droit commun de Pôle Emploi

Présentation du Projet

La collaboration entre Pôle Emploi et le Conseil départemental s'appuie principalement sur deux conventions de partenariat :

Pôle Emploi mobilise son offre de service de droit commun pour les bénéficiaires du RSA qui lui sont orientés. Un conseiller référent est nommé afin d'assurer un suivi adapté. Une convention d'offre de services entre Pôle Emploi et le Conseil départemental a été signée en 2016.

Chef de file départemental des politiques d'insertion et de la solidarité, le Conseil départemental a souhaité décliner un accord en février 2016 en signant une convention avec Pôle emploi relative à l'accompagnement global des publics rencontrant des difficultés sociales. Il s'agit de favoriser l'accès à l'emploi des publics présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles en mobilisant de manière coordonnée les expertises des services sociaux et des agences Pôle emploi.

Certains CCAS conventionnés pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sont également partenaires du dispositif de l'accompagnement global.

Publics concernés

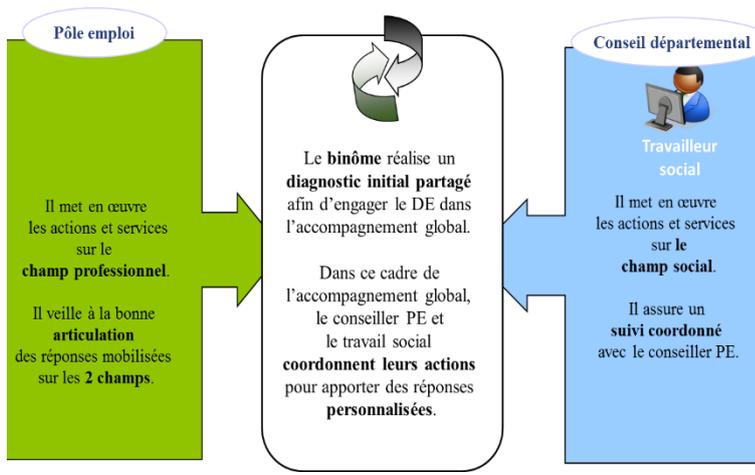
Bénéficiaires du RSA
Usagers du service social départemental

Acteurs et partenaires mobilisés

Les CCAS
Pôle emploi
Le Département : service social départemental

Objectifs opérationnels

L'accompagnement global se traduit comme suit :



Chiffres clés 2017

Accompagnement global :

- 18 conseillers de Pôle Emploi dédiés à l'accompagnement global
- l'ensemble des travailleurs sociaux et référents insertion du Conseil départemental
- 9 centres communaux d'action sociale (CCAS)
- 1164 usagers des services sociaux et de Pôle Emploi suivis dans le dispositif de l'accompagnement global en 2017

Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre du droit commun :

- 13 425 bénéficiaires du RSA sont demandeurs d'emploi en Catégorie A au 31/12/2017
- 15 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) sont des bénéficiaires du RSA dans le Val d'Oise au 31/12/2017
- 51 % des bénéficiaires du RSA sont inscrits à Pôle Emploi

Présentation du Projet

Le Département finance 5 structures qui accompagnent des bénéficiaires du RSA pour :

- l'accès au numérique : AGOIE
- l'accès à la culture et au sport : CULTURES DU CŒUR
- la remise à niveau linguistique : FRATERNITE SAINT JEAN
- l'insertion professionnelle des femmes dans le domaine du Bâtiment : HABITER AU QUOTIDIEN
- favoriser les sorties de prison pour une meilleure prise en charge : FAIRE FASS

Objectifs opérationnels

Les objectifs concernent :

- L'accès au numérique : permettre à des bénéficiaires du RSA d'accéder à un ordinateur à un prix préférentiel pour lutter contre la fracture numérique qui constitue un frein à l'insertion sociale et professionnelle. Ce projet s'inscrit également dans une démarche de développement durable en favorisant le réemploi du matériel informatique.
- l'accès à la culture et au sport : lutter contre l'exclusion et favoriser l'insertion sociale et professionnelle en œuvrant pour l'accès à la culture et au sport des personnes en situation de précarité économique, d'isolement et de vulnérabilité sociale.
- La remise à niveau linguistique : assurer des actions de formation portant sur des contenus de culture générale et d'apprentissage technologique de base.
- l'insertion professionnelle des femmes dans le domaine du Bâtiment : une formation pré-qualifiante à temps plein d'une durée de 6 mois, rémunérée, auprès de femmes bénéficiaires du RSA ou sans emploi DELD qui souhaitent accéder à un emploi dans les métiers du bâtiment second œuvre (peinture bâtiment, peinture décorative, électricité, revêtement de sol).
- favoriser les sorties de prison : mettre en œuvre un accompagnement renforcé à 2-3 mois avant l'échéance de la sortie qui permet de faire le lien « dedans-dehors », évite des sorties « sèches » et constitue une véritable plus-value pour la personne sur ses perspectives à la sortie.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA
Personnes en situation de précarité

Acteurs et partenaires mobilisés

Organismes du PDI
Département
Services instructeurs (CCAS, SSD)

Chiffres clés 2017 :

- AGOIE : 118 ordinateurs distribués
- CULTURES DU CŒUR : 2 591 personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité économique et sociale ont réservées 7 896 places.
- FRATERNITE SAINT JEAN : 37 personnes accompagnées.
- HABITER AU QUOTIDIEN : 4 femmes intégrées sur le chantier Femmes et Bâtiment.
- FAIRE FASS : 75 personnes suivies.

Accompagnement social, évaluation et orientation (ASEO)

Présentation du Projet

L'action «Accueil, orientation et accompagnement social » vise à assurer les rôles de référent ou de correspondant social tels que définit par la loi RSA.

Publics concernés

L'action concerne toute personne bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou ayant droit qui entre dans le champ de l'accompagnement, et qui ne relève plus du suivi d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Sont principalement concernées, les personnes seules ou les couples sans enfants ne bénéficiant pas d'un accompagnement par un opérateur du Programme Départemental d'Insertion ou par le Service Social Départemental.

Acteurs et partenaires mobilisés

Service social départemental
Associations : AFI, AGROFORM et VIE.

Objectifs opérationnels

- ✓ Accueillir, évaluer les compétences et les potentialités des personnes afin de les amener à la construction d'un projet personnel, social, familial et/ou professionnel permettant à terme l'accès et/ou le retour à l'emploi ;
- ✓ Orienter, dans la mesure du possible, la personne vers les actions du PDI ou les actions de droit commun et notamment le Pôle Emploi ;
- ✓ S'assurer après orientation, que la personne a bien engagé le suivi préconisé ;
- ✓ Répondre à la demande sociale en urgence, pour les personnes pour lesquelles l'organisme a conventionné dans le cadre du présent cahier des charges. L'organisme demeure référent de la personne ;
- ✓ Assurer le rôle de correspondant social pour toutes les personnes suivies dans le cadre du droit commun et notamment Pôle emploi, ou encore, par d'autres organismes conventionnés au titre du PDI.

Chiffres clés

632 personnes sont suivies dans cette action en 2017

Présentation du Projet

Le Conseil départemental du Val d'Oise a fait le choix à travers le règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires de favoriser pleinement la participation des usagers au fonctionnement du dispositif du RSA. Un groupe départemental d'usagers est constitué depuis Janvier 2010, avec la volonté d'améliorer le dispositif par une réflexion commune et la co-construction d'outils.

Objectifs opérationnels

Participation des représentants des bénéficiaires du RSA aux Equipes pluridisciplinaires

Participation aux réunions départementales des représentants des bénéficiaires du RSA

Participation au groupe de travail Expérimentations Sujet 5 : Implication des usagers sans le fonctionnement du dispositif RSA

Publics concernés

10 bénéficiaires du RSA

Acteurs et partenaires mobilisés

- Département : Service Insertion, Service sociale départemental et Mission Innovation
- Bibliothèque départementale
- Médiathèques de St-Leu et de Fosses

Chiffres clés 2017

- 8 réunions du groupe des représentants des bénéficiaires du RSA autour de l'expérimentation « Tiers-lieu de l'insertion » - Démarrage de l'expérimentation : février 2018
- 1 sortie culturelle à la Maison du Docteur Gachet – Auvers sur Oise
- 1 réunion de clôture du groupe de travail Expérimentation 5 :
 - Création d'un document de synthèse présenté en COPIL
 - Création d'une charte d'engagement,
 - Elaboration d'une attestation de participation
 - Expérimentation d'informations collectives RSA sur l'Hautil SSD/CCAS

Présentation du Projet

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des actions qui relèvent de la branche par l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ils font l'objet d'un agrément et d'un financement de la part de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Les personnes recrutées sur ces chantiers concluent un contrat aidé (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion).

L'association Intermédiaire a pour objectif de :

- Recruter des personnes en difficultés en leur confiant des missions de travail, par le biais d'un contrat de mise à disposition (entreprises, associations, collectivités locales, particuliers...);
- Mettre en œuvre un projet socioprofessionnel en prenant en compte les potentialités et les freins de la personne;
- Préconiser des orientations en fin de suivi, transmises obligatoirement aux services ou les structures ayant procédé à l'orientation.

Objectifs opérationnels

- Permettre l'embauche en contrat à durée déterminée d'insertion de Jeunes ou Bénéficiaires du RSA, afin de restaurer leurs compétences et potentialités;
- Définir et mettre en œuvre un accompagnement individualisé et adapté pour chaque personne afin de les mener vers l'emploi;
- Retrouver des repères propres au monde du travail;
- Construire un projet professionnel;
- Permettre en cours ou en fin de contrat une sortie du RSA en allant vers un autre emploi de type CDD ou CDI ou une formation.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA et Jeunes

Acteurs et partenaires mobilisés

Chantiers d'insertion et Associations intermédiaires
DIRECCTE
Département : Service Insertion
Agence de Service et de Paiement (ASP)

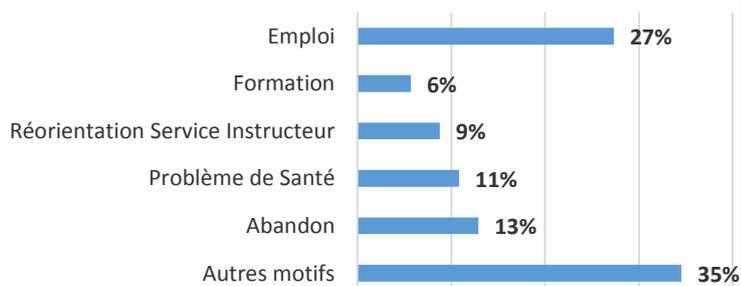
Chiffres clés 2017

- 23 structures relevant de l'IAE financées par le Conseil départemental en 2017 :

- 19 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- 4 Associations Intermédiaires (AI)

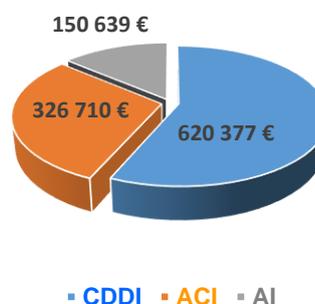
Chantiers d'insertion : 211 mesures d'accompagnement financées en 2017

Associations intermédiaires : 149 mesures d'accompagnement financées en 2017

Principaux motifs de sortie des associations intermédiaires

Par ailleurs, le Département finance une aide au poste lorsque la personne bénéficiaire du RSA est recrutée en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). Le montant total versé au titre de l'aide aux postes en 2017 s'est élevé à 620 377€.

Montants 2017 des subventions AI, ACI, Aides à l'investissement et Aides au poste



Présentation du Projet

En 2017, le parcours d'accompagnement « Dynamique et Projet » s'est inscrit, dans le cadre d'un appel à projets structurant des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du RSA.

Acteurs et partenaires mobilisés

Organismes du PDI : AFI – ABC FORMATION – VIE – PASSIFLORE - APF – AAF – CIMES – IFAC – MEI - AGROFORM

CCAS
Département : Service social départemental et Service Insertion
CAF

Objectifs opérationnels

- Repérer, mobiliser et suivre les personnes bénéficiaires du RSA en grande précarité échappant aux dispositifs de droit commun ;
- Evaluer les situations individuelles en identifiant les compétences et potentialités et amener les personnes à construire un projet enclenchant une dynamique de recherche d'emploi ou de formation ;
- Remobiliser les personnes afin d'accéder à une meilleure autonomie socio-professionnelle qui lève les freins périphériques (mobilité, mode de garde, santé...);
- Accéder à une formation d'adaptation, un emploi de type contrat aidé, CDD, ou tout type de mission ponctuelle.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

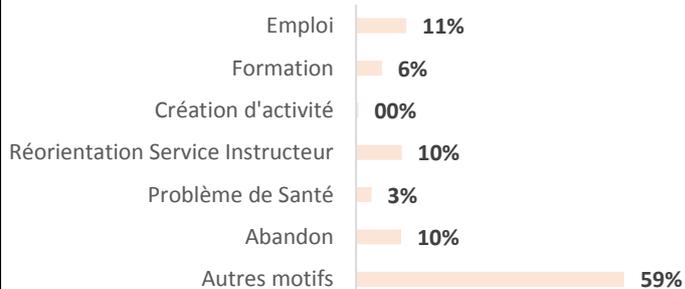
Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

10 structures du PDI financées dans le cadre de « Dynamique et Projet » pour un total de 1 291 840 €.

1 436 mesures d'accompagnement financées en 2017 :

Un total de 1847 sorties sur l'année 2017

Principaux motifs de sortie de Parcours



Présentation du Projet

En 2017, le parcours d'accompagnement « Préparation et Accès à l'Emploi » s'est inscrit, dans le cadre d'un appel à projets structurant des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du RSA.

Objectifs opérationnels

- Réaliser et finaliser un projet professionnel à moyen ou long terme, sur la base d'un diagnostic socio-professionnel en amont ; Il s'agit d'identifier les potentialités et les freins ;
- Préconiser des orientations qui seront formalisées et transmises obligatoirement sous forme de bilan aux services ou structures qui ont procédé à l'orientation et à la Mission Insertion ;
- Mettre en œuvre et de suivre le projet professionnel en lien avec le service ou la structure qui a procédé à l'orientation, afin de permettre d'accéder à une formation courte ou de longue durée, d'accéder à un emploi en CDD > 3 mois ou à un CDI ;
- Favoriser la pérennisation de l'emploi et le maintien de la personne dans l'emploi.

Publics concernés

Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou ayant-droit entrant dans le champ de l'accompagnement, en capacité de s'engager dans des actions visant l'accès à l'emploi à court ou moyen terme.

Acteurs et partenaires mobilisés

Organismes du PDI : VIE – ALICE – Du côté des Femmes – AAF – SJT Persan – AGROFORM PDF – SJT Sarcelles – AGROFORM RDS – EDM – AGROFORM VDM – Fil d'Ariane – ACOFORM – Rives de Seine Initiatives
CCAS
Département : Service Insertion et Service Social Départemental
CAF

Chiffres clés 2017

13 structures du PDI financées dans le cadre de « Préparation et Accès à l'Emploi » pour un total de 1 826 462,36 €.

1 538 mesures d'accompagnement financées en 2017 :

Nombre de sorties
2 764 personnes ont clôturé leur parcours PAE.

Présentation du Projet

Depuis 2012, ce cahier des charges s'inscrit, dans le cadre de l'appel à projets relatif à la « commande publique RSA » structurant des actions qui sont financées par le Département pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du RSA.

Objectifs opérationnels

- Faciliter l'accès au prêt bancaire des créateurs d'activité ou d'entreprise;
- Mobiliser les différentes sources de financement locales ou nationales dédiées aux créateurs d'activité ;
- Apporter une cohésion financière au projet des créateurs d'activité ou d'entreprise par l'optimisation des outils ;
- Suivre les entreprises créées afin d'atteindre un taux de pérennité de 80 % à 3 ans en associant les banques et les experts comptables ;
- Faire financer au moins 70 % des projets de créations validés

Publics concernés

L'action concerne les travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, bénéficiaires du RSA ou jeunes, avec un projet viable.

Acteurs et partenaires mobilisés

Organismes du PDI : INITIACTIVE 95 et ADIE
Département : Service Insertion et Service Social
Départemental
CCAS
CAF

Chiffres clés

2 structures du PDI financées INITIACTIVE 95 et ADIE dans le cadre de « Intermédiation bancaire » pour un total de 86 457 €.

73 mesures d'accompagnement financées en 2017 :

31 projets financés grâce à l'intermédiation bancaire par l'ADIE

40 projets financés grâce à l'intermédiation bancaire par INITIACTIVE 95

Présentation du Projet

L'action « Repérer, placer et accompagner le public en contrat aidé » doit permettre d'une part de présélectionner des bénéficiaires du RSA pour un emploi aidé et d'autre part d'assurer leur accompagnement dans l'emploi aidé pour favoriser leur reclassement dans un emploi de droit commun.

Le projet s'adresse à la fois aux personnes recrutées en contrat aidé au sein des services du Conseil départemental et à la fois aux personnes recrutées par d'autres employeurs (autres employeurs publics et associations).

Objectifs opérationnels

L'organisme conventionné doit :

- Rechercher des opportunités d'emploi pour les publics bénéficiaires du RSA ;
- Identifier des candidats et proposer des candidatures aux employeurs. Le cas échéant, il convient de préconiser un accompagnement adapté pour les personnes non présélectionnées ;
- Accompagner le salarié dans l'intégration et le maintien en emploi ;
- Préparer la sortie du dispositif de contrat aidé.

Publics concernés

- Agents recrutés en contrat aidé au sein des services du Conseil départemental et des collèges
- Bénéficiaires du RSA éligibles au contrat aidé prescrit par les services du Conseil départemental

Acteurs et partenaires mobilisés

Organisme du PDI : ALTEDIA

Département :

- Direction des ressources humaines du Conseil départemental
- Direction de l'éducation et des collèges du Conseil départemental
- Direction de la Vie Sociale

Chiffres clés 2017

En 2017, 1 structure a été financée pour 130 mesures.

Présentation du Projet

L'objectif de l'action « Placement en emploi » est de permettre à des bénéficiaires du RSA, proches de l'emploi et motivés, mais non pris en charge par Pôle emploi, d'être placés et suivis dans des emplois de droit commun d'une durée d'au moins 6 mois.

Objectifs opérationnels

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Prendre en charge toute personne orientée sur la base du contrat d'engagement réciproque validé par le Département ;
- Effectuer une prospection ciblée auprès des entreprises en fonction des profils des bénéficiaires ;
- Mettre en œuvre des actions de placement en emploi des bénéficiaires ;
- Accompagner les personnes placées en emploi.
- le taux attendu de retour à l'emploi est de 60 %

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

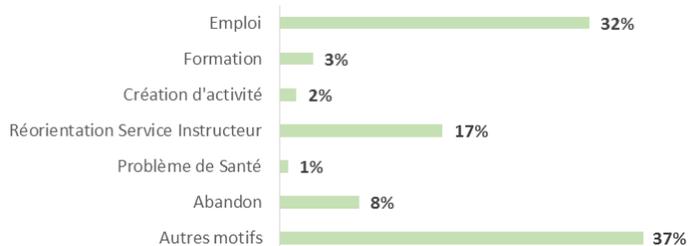
Acteurs et partenaires mobilisés

Organismes du PDI
CCAS
Département : Service Insertion et Service Social
Département
CAF

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

En 2017, 3 structures ont été financées pour 282 mesures.

Principaux motifs de sortie de Parcours



Publics concernés

L'expérimentation se déroule sur le territoire du Val Parisis.

Le choix des participants a été fait aléatoirement par tirage au sort sur la liste des bénéficiaires du RSA de ce territoire du Val Parisis.

Présentation du Projet

L'accès et/ou le retour à l'emploi sont des priorités institutionnelles pour stabiliser et réduire à terme, le nombre d'allocataires du RSA.

Le Conseil Départemental du Val d'Oise est à la recherche de solutions efficaces pour la lutte contre le chômage et cherche à optimiser son intervention en s'engageant, en 2015, pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur en matière d'insertion.

L'irruption du numérique dans le champ de l'emploi, les mutations du marché du travail, les effets de la crise économique sont autant de nouveaux facteurs à prendre en considération pour favoriser l'accompagnement vers l'emploi des publics en insertion.

L'expérimentation et l'évaluation de nouveaux outils et de nouvelles méthodes deviennent de ce fait, un axe d'intervention pour mesurer les impacts et adapter dans le sens de l'efficacité de l'action du Département.

Objectifs opérationnels

- Accompagner des allocataires du RSA vers l'emploi,
- Mettre en place de nouvelles méthodes de prise en charge et de suivi des allocataires du RSA
- Mettre en place et expérimenter des outils innovants,
- Mettre en place un protocole d'évaluation et de mesure d'impact des actions proposées sur la trajectoire d'insertion des personnes accompagnées,
- Réaliser une comparaison des parcours des bénéficiaires du RSA accompagnés par les 3 structures et des bénéficiaires du groupe témoin à 4 périodes : 6, 12, 18 et 24 mois de l'étude.

L'objectif des trois structures est l'adhésion d'au moins 150 personnes parmi les bénéficiaires du RSA qui leur ont été attribués aléatoirement.

Acteurs et partenaires mobilisés

Département :

- Service Social Départemental
- Service Insertion
- Mission Innovation

CCAS

Opérateurs du PDI

Intercommunalité du Val Parisis

Cabinet MFG LABS

Trois structures mettent en place des actions innovantes pour accompagner les bénéficiaires, qu'ils leur ont été attribués, vers l'insertion professionnelle :

- NEOLINK proposant une plateforme de partage de données, un réseau social animant la communauté et mettant en connexion employeurs avec allocataires du RSA, et allocataires entre eux.
- SODIE proposant un programme « à la carte » en fonction des besoins de chaque personne, des actions individuelles, comme collectives à travers des ateliers.
- ALTEDIA proposant la création de groupes solidaires de recherche d'emploi, complétant un accompagnement individuel classique.

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

3750 bénéficiaires du RSA sont couverts par le périmètre de l'expérimentation emploi du Val Parisis :

- 900 contactés par Altédia
- 900 contactés par Sodie
- 1500 contactés par Néolink
- 450 non contactés (groupe témoin)

Des mesures de reprise d'activité sont réalisées à 6, 12, 18 et 24 mois.

Présentation du Projet

Depuis 2009, le Département du Val d'Oise permet le retour à l'emploi des publics éloignés du travail par le levier de la commande publique.

Le code des marchés publics prévoit plusieurs possibilités de clauses aux critères sociaux que doivent respecter les entreprises attributaires. Les marchés du Conseil départemental attribués sont rédigés :

- avec des clauses d'exécution exigeant un nombre d'heures d'insertion ;
- ou sous forme de marchés d'insertion ayant pour support des prestations de services.

Tous les marchés du Conseil départemental peuvent être clausés. Dans les faits, les activités les plus représentées sont : l'entretien et la construction des routes, les espaces verts, la construction ou l'entretien de locaux du Conseil départemental, et les transports.

Acteurs et partenaires mobilisés

Reflexes 95 (Facilitateur)
Missions locales
Associations d'insertion
Pôle emploi
Les directions du Conseil départemental

Chiffres clés en 2017

- 26 657 heures réalisées et travaillées par les bénéficiaires des clauses
- 45 marchés en cours
- 70 personnes en insertion ont été recrutées grâce aux clauses d'insertion

Objectifs opérationnels

Pour faciliter la mise en œuvre des clauses sociales, le Département s'appuie sur un «facilitateur» externe qui est un interlocuteur unique, interface entre le donneur d'ordre, les entreprises et les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire.

Le facilitateur assure aussi la promotion des clauses sociales auprès des directions métier du Conseil départemental, en lien avec la Direction de l'achat public et des ressources.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA
Jeunes
Personnes en situation de handicap
Demandeurs d'emploi de longue durée

Présentation du Projet

Le Programme départemental d'insertion met l'accent sur le renforcement des liens avec les employeurs et les entreprises.

Le parrainage des demandeurs d'emploi est une forme de prise en charge territoriale, qui implique les entreprises citoyennes qui souhaitent coopérer à l'insertion des personnes en difficultés.

Il s'agit de faire appel à des cadres d'entreprises qui s'engagent bénévolement à rencontrer des bénéficiaires à raison de 2 fois par mois pendant 6 mois.

Le département s'est appuyé sur l'organisme Cap Parrainage pour mobiliser et construire le réseau de parrains et marraines.

Acteurs et partenaires mobilisés

Cap Parrainage
Les entreprises du territoire Pays de France
Pôle Emploi
Les organismes du PDI
La communauté de communes du Haut Val d'Oise
Département : Service Insertion et Service Social
Département
CCAS
Reflexes 95

Chiffres clés 2017

70 entreprises rencontrées,
16 entreprises engagées pour 19 parrains.

23 chercheurs d'emploi accompagnés par les parrains

Objectifs opérationnels

- Construire un réseau d'entreprises sur un territoire qui s'engagent dans une responsabilité sociale et solidaire,
- Mobiliser et former les parrains, salariés des entreprises volontaires,
- Permettre à des bénéficiaires d'être accompagnés par des cadres en activité bénévoles, à raison de 2 fois par mois,
- Animer la mise en lien et le suivi des binômes parrains/parrainés,
- Évaluer l'action et entretenir le réseau d'entreprises et de parrains.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA
Jeunes
Demandeurs d'emploi

Présentation du Projet

Le Département du Val d'Oise s'est engagé dans un partenariat proposé par l'Etat en signant avec le Préfet une convention de mobilisation du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) institué par la loi de finances initiale pour 2017

Cette convention de trois ans (2017 – 2019) permet au Département du Val d'Oise de bénéficier du concours exceptionnel de l'Etat pour financer des actions d'insertion relevant de priorités partagées avec l'Etat et/ou de priorités locales.

Dans la convention du FAPI 2017-2019, des priorités conjointes ont été définies, en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social.

Les engagements s'articulent autour de trois types d'actions :

- Des actions d'insertion prévues par la loi,
- Des actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs,
- Des actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales.

Les financements et actions mis en œuvre au titre du FAPI s'inscrivent dans les orientations fixées par l'institution départementale au titre du Programme départemental d'Insertion (PDI) et du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE).

Un comité de suivi et d'évaluation constitué des services de l'Etat (DDCS, DIRECCTE) de l'ARS, du Pôle Emploi et de la CAF a été constitué.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA
Jeunes en difficultés
Familles accompagnées par le service social départemental

Objectifs opérationnels

- favoriser le retour à l'autonomie socio-économique, notamment à travers l'accès et/ou le retour à l'emploi des personnes éligibles aux actions financées par le FAPI ;
- mobiliser tous les acteurs qui interviennent dans le champ de l'accompagnement professionnel et social pour renforcer le partenariat ;
- renforcer des actions déjà menées au titre de la politique départementale d'insertion pour consolider les engagements pris en faveur de l'inclusion des allocataires du RSA et des jeunes en difficulté ;
- favoriser les expérimentations et les innovations sociales afin de construire des réponses nouvelles et adaptées à la diversité des situations des personnes ;
- évaluer l'impact des actions conduites au profit des publics en insertion.

Acteurs et partenaires mobilisés

Services de l'Etat (DDCS, DIRECCTE)
Agence régionale de santé (ARS)
Pôle Emploi
Caisse d'allocations familiales
Organismes d'insertion et de formation
Contrats locaux de santé mentale
Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
Epiceries sociales
Chantiers d'insertion
Mouvement des entreprises du Val d'Oise (MEVO)
Unis-cité
Foyers de jeunes travailleurs

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

Pour l'année 2017, la dotation du Val d'Oise au titre de ce fonds s'est élevée à 885 510 €.

37 partenaires financés en 2017 (associations, collectivités et organismes privés)

6 130 usagers valdoisiens concernés par l'un des actions du FAPI (67 % sont des bénéficiaires du RSA)

Présentation du Projet

A l'occasion d'une concertation organisée dans le cadre de la construction du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi, les différents partenaires ont émis le souhait de disposer d'un « annuaire » des ressources sociales en Val d'Oise.

Par ailleurs, la mise en place du dispositif « Accompagnement global » avec Pôle Emploi rendait nécessaire un outil répertoriant les aides et services dans les champs de l'insertion et de l'action sociale.

Objectifs opérationnels

Le site **VO Solidarités** a pour finalité de :

- Faciliter l'orientation et l'accompagnement des personnes concernées par nos dispositifs d'accompagnement social, d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi,
- Rendre accessible l'information sur les dispositifs, les services mis en place par le Département et ses partenaires,
- Répertorier l'ensemble des actions, des documents et des publications du Département et de ses partenaires qui interviennent dans le champ social et celui de l'insertion,
- Valoriser les projets et initiatives expérimentés par les acteurs dans les territoires du Val d'Oise

Toutes les données sont réparties sous huit grands thèmes : logement, emploi/insertion, santé, budget, justice/droits, enfance/jeunesse/famille, mobilité et lien social/communication.

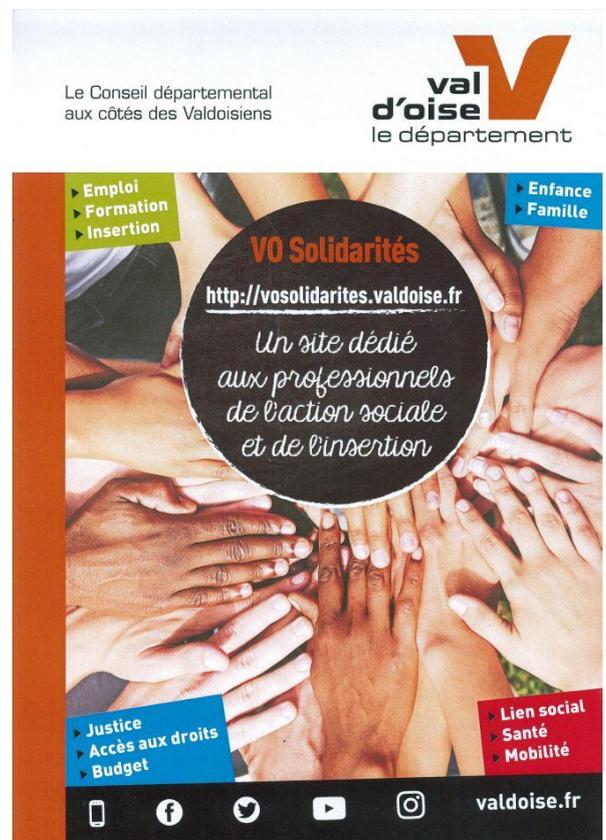
Le site comprend également un espace « ressources documentaires » avec de nombreux documents téléchargeables, ainsi qu'un annuaire des organismes et associations du Val d'Oise.

La connexion au site Vo Solidarités se fait par un code d'accès.

Acteurs et partenaires mobilisés

Département :

- Direction des systèmes d'information
- Direction de la vie sociale
- Service Insertion
- Service Social Département
- Service des aides au logement et à la solidarité
- Direction Jeunesse Prévention Sécurité



Présentation du Projet

L'offre d'insertion proposée dans le département est multiple et évolue rapidement (types d'accompagnements proposés, nombre de places...). Il est nécessaire de maintenir à jour les informations de nos partenaires pour optimiser les orientations et les accompagnements des bénéficiaires du RSA.

Des Espaces Insertion sont ainsi organisés par les 5 missions insertion à l'échelle du territoire, ou à celui du département, pour favoriser les rencontres et échanges entre professionnels en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Objectifs opérationnels

- Diffuser une information régulière sur l'actualité nationale et locale,
- Permettre aux professionnels en charge de l'accompagnement de garder une veille sur l'offre d'insertion et les projets du territoire.

Acteurs et partenaires mobilisés

Les 5 Missions Insertion

Les services sociaux (SSD, CCAS, CAF)

Tous les partenaires de l'insertion œuvrant pour l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA

Les porteurs de projet qui souhaitent diffuser une information sur leur offre de services

Pôle Emploi

Les intercommunalités

La CAF

Les thématiques présentées lors des Espaces Insertion en 2017 :

- La dématérialisation de la demande de RSA (réforme nationale de la téléprocédure)
- Forum IAE (Insertion par l'Activité Economique)
- Les clauses d'insertion dans les marchés publics
- Forum de l'offre d'insertion sur les territoires
- L'insertion des jeunes
- L'offre de service de Pôle Emploi
- Le parcours santé RSA
- L'offre linguistique

Présentation du Projet

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) constitue l'outil légal de pilotage et de mise en œuvre du dispositif d'insertion. Il formalise ainsi les principales orientations du Conseil départemental en matière d'insertion. Depuis 2007, le Département est un organisme intermédiaire qui met en œuvre et gère une subvention globale du Fonds Social Européen. Ces crédits viennent cofinancer des actions d'insertion du PDI.

Le Val d'Oise compte aujourd'hui deux organismes intermédiaires gestionnaires du FSE, à savoir le Conseil départemental et l'Association de Gestion des Fonds Européens (AGFE), structure pivot regroupant les trois Plans Locaux d'Insertion et d'Emploi du territoire.

Pour asseoir leur logique d'intervention complémentaire, un protocole a été mis en place entre les deux organismes intermédiaires afin de préciser les périmètres d'intervention du FSE dans le cadre des actions d'insertion qui sont mises en œuvre.

Le premier protocole de partenariat signé le 1^{er} septembre 2014 a été complété par un second signé le 10 août 2015 afin de prendre en compte l'enveloppe spécifique de crédits destinés à des actions d'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Val d'Oise. Le FSE, en se donnant un objectif spécifique de 10% de participants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville adopte, ainsi une approche transversale de soutien aux habitants de ces territoires.

Publics concernés

- Bénéficiaires du RSA
- Publics résidents prioritairement sur les territoires Politique de la Ville du Val d'Oise.

Acteurs et partenaires mobilisés

- Les 3 PLIEs du Département (territoires de Cergy-Pontoise, Argenteuil-Bezons, Roissy-Pays de France)
- L'AGFE
- Les organismes financés dans le cadre du PDI

Objectifs opérationnels

Mise en œuvre du projet en 2017

Dans le cadre de la période de programmation 2014-2020, le Département du Val d'Oise a pu bénéficier de 5 168 150 € de FSE pour la période 2015-2017 dont 1 242 928 € pour l'année 2017 au titre de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Le FSE est mobilisé au sein du Département du Val d'Oise pour le soutien à des projets relevant du Programme Départemental d'Insertion. Il s'agit essentiellement des projets relevant du cahier des charges « Dynamique et Projet » et

« Préparation et Accès à l'Emploi » pour ce qui concerne le PDI.

Dans le cadre du PTIE, le Conseil départemental et les PLIE/AGFE ont conjointement décidé de consacrer 2 500 000 € de la dotation départementale FSE sur six ans au financement d'actions d'insertion professionnelle pour les territoires concernés par la politique de la ville sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise. Pour la période 2016-2017, 2 772 746 € dont 646 191,71 € de FSE ont été consacrés à la mise en œuvre de projets relevant du PTIE.

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

3 806 bénéficiaires du RSA ont pu être accompagnés en 2017 (crédits FSE PDI), avec un taux de sorties positives de 28%.

746 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement (crédits FSE AGFE), avec un taux de sorties positives de 30%.

Présentation du Projet

Former, qualifier et placer en emploi des bénéficiaires du RSA, notamment des parents isolés constitue une des priorités du Conseil départemental qui entend par ce biais développer les qualifications menant à des métiers porteurs d'emplois.

Les secteurs d'activités ciblés en 2017 pour les formations qualifiantes sont :

- Services à la personne
- Restauration collective
- Métiers de la propreté
- Métiers du commerce

Par ailleurs, le Conseil départemental mène depuis plusieurs années des actions en partenariat avec les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés), pour répondre à des besoins de formations clairement identifiées par les entreprises. En 2017, la Département a soutenu un projet avec AGEFOS-PME dans le domaine des services à la personne, avec l'accès à des cours de permis B.

Objectifs opérationnels

Les actions de formation financées dans le cadre du PDI en 2017 :

- 3 formations « Assistant(e) de vie aux familles – titre de niveau 5
73 bénéficiaires du RSA formés
- 1 formation CAP petite enfance
25 bénéficiaires formés
- 1 formation « Agent de restauration collective » - titre de niveau 5
15 bénéficiaires du RSA formés
- 2 formations « Agent de propreté et d'hygiène »
30 bénéficiaires du RSA formés
- 3 formations en partenariat avec AGEFOS-PME employé de commerce en magasin et formations dans le domaine des services à la personne
32 bénéficiaires concernés

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Acteurs et partenaires mobilisés

AFPA
AFEC
AGROFORM
SESAME FORMATION
VIE
AGEFOS-PME

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

5 organismes financés pour mettre en œuvre des formations qualifiantes pour un total de 406 918 €.

Nombre de bénéficiaires du RSA concernés : 175

Présentation du Projet

La plateforme aéroportuaire de Roissy Charles De Gaulle constitue un des pôles d'emplois les plus importants de l'Île de France. Il attire de multiples compétences pour servir les projets de développement des entreprises installées sur ce territoire international.

Dans la compétition vers l'emploi, les qualifications professionnelles, les compétences linguistiques et la maîtrise des codes de l'entreprise sont des atouts pour se démarquer.

Les populations vivant dans la proximité de la plateforme aéroportuaire connaissent des difficultés sociales et de formation qui entravent l'accès et/ou le retour à l'emploi.

De nombreux projets de développement économique sont à l'œuvre sur ce territoire (Europacity, extension de terminaux, hôtels, Commerces...).

Il s'agit d'accompagner les valdoisiens en renforçant leurs compétences pour ce qui concerne le savoir être en milieu professionnel, pour améliorer le retour à l'emploi.

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du RSA et des jeunes,
- Renforcer l'employabilité des publics en insertion en termes de connaissance de l'entreprise, de savoirs de base, de savoirs être

Les modules proposés par le MEVO pendant l'action « Avenir Etre en Entreprise » de 4 jours sont les suivants :

- Fonctionnement de l'entreprise
- Connaissance de soi
- Comportement en situation de travail
- Développement de la confiance en soi
- Simulation d'entretien d'embauche

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Acteurs et partenaires mobilisés

Mouvement des entreprises du Val d'Oise (MEVO)

Les organismes du PDI

CCAS
CAF

Département : Service Insertion, Service Social
Département, Direction du Grand Paris Est

Chiffres clés en 2017

101 personnes accompagnées en 2017 sur l'action « avenir être en entreprise »

80 personnes parrainées à l'issue du module « avenir être en entreprise »

22,7 % de taux de retour à l'emploi